



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 15 décembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE – Jacques DECHENEAUX – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX – Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ – Cécilia BOURGIN – Michelle NOVAKOWSKI – Sylvain GARREAU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Séverine GALBRUN – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN  
 Karine REGOBIS à Jacques DECHENEAUX  
 Sébastien GRIVEL à Sarine VELLA  
 Gaëlle FAOU à Colette ROULLET

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Procurations :	4
Votants :	29

Le Quorum est atteint

#### **Délibération n°2025/84 Etat de la dette – Ajustement des emprunts**

Envoyé en Préfecture le  
 Publié le

**VILLE DE VIF****CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025****Délibération N°2025/84****Objet : Etat de la dette – Ajustement des emprunts**

La conseillère aux décideurs locaux (CDL) de la commune de Vif a transmis la synthèse de la qualité des comptes locaux de la commune de Vif portant sur l'exercice 2024.

Pour la réalisation de cette synthèse, plusieurs supports ont été utilisés dont notamment l'état de la dette du compte administratif 2024.

Sur ce point et au niveau de l'ajustement des emprunts, une anomalie a été constatée concernant trois emprunts apparaissant comme non soldés dans la balance du comptable alors qu'ils le sont dans l'état de la dette de la commune. Cette situation pourrait s'expliquer par un chevauchement entre les rubriques intérêts et capital des emprunts.

De ce fait, un solde anormal subsiste au compte 16441 bien que l'emprunt soit totalement achevé.

La régularisation doit par conséquent passer par une écriture d'ordre non budgétaire par le débit du compte 1068 et par le crédit du compte 16441 pour un montant de 80 000 €.

**Vu** l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide par 24 pour et 5 contre** (Mme MAURINAUX, M. GIRAUD, Mme SCHAMBELL, M. SANTARELLI, Mme GALBRUN) :

- **DE RÉGULARISER** l'ajustement de l'emprunt dans la balance du comptable en passant par une écriture d'ordre non budgétaire par le débit du compte 1068 et par le crédit du compte 16441 pour un montant de 80 000 € ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**ANNEXE(S) :**

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

**Cécilia BOURGIN**

**RÉSULTAT DU VOTE** : 24 pour, 5 contre